Communauté de Communes du
Mont des Avaloirs

AIDE Á LA RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Dossier complet

1 rue de la Corniche de Pail – Pré-en-Pail 53140 PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON
02 43 30 11 11 - accueil@cc-montdesavaloirs.fr - www.cc-montdesavaloirs.fr

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Dans le cadre de sa politique énergétique, la Communauté de communes du Mont des Avaloirs a mis en place une aide pour les particuliers habitant le territoire de la CCMA et qui réalisent des travaux de rénovation énergétique de leur habitat en vue d'en améliorer la performance énergétique.

Avant de lancer la procédure d'aide à la rénovation, le demandeur doit s'assurer qu'il peut bénéficier de la subvention en prenant connaissance des critères énoncés ci-dessous.

Les bénéficiaires

La présente aide s'adresse :
- aux propriétaires d'une résidence principale, personnes physiques, porteurs d'un projet de rénovation énergétique pour un logement individuel construit avant 2000 et situé sur le territoire de la CCMA
- aux propriétaires bailleurs, personnes physiques, porteurs d'un projet de rénovation énergétique pour un logement individuel à usage de résidence principale, construit avant 2000 et situé sur le territoire de la CCMA

Un seul dossier par foyer fiscal est éligible à cette subvention.

Les travaux concernant une extension ou l'aménagement de locaux non utilisés comme habitation ne sont pas éligibles.

Le propriétaire doit justifier d'un revenu fiscal de référence supérieur aux plafonds de ressources fixés par l'Anah. Le tableau indique le plancher de ressources au-delà duquel le bénéficiaire est éligible. Le "revenu fiscal de référence" est indiqué sur la feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2017, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2015 (voir l'avis d'impôt adressé en 2016).

Nombre de personnes composant le ménage	Ressources plancher (€)
1	18 409
2	26 923
3	32 377
4	37 826
5	43 297
Par personne supplémentaire	+ 5 454

Les opérations éligibles

Les travaux doivent améliorer d'au moins 30 % la performance énergétique du logement, exprimée en kWhep/m²/an (énergie finale). Ce résultat sera mesuré par la comparaison entre une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux. Le demandeur de l'aide devra s'appuyer sur l'assistance d'un expert mandaté par la CCMA.

L'aide est destinée à soutenir la réalisation des travaux suivants :

- isolation de la toiture ou des combles,
- isolation des sous-sols,
- isolation des murs donnant sur l'extérieur,
- remplacement des ouvrants : fenêtres, portes, portes-fenêtres donnant sur l'extérieur,
- système de chauffage : chaudière à condensation, pompe à chaleur, chauffage solaire, équipement bois, appareil de régulation, calorifugeage des installations de distribution de chaleur…
- système de production d'eau chaude : pompe à chaleur, chauffe-eau solaire, équipement bois, calorifugeage des installations de production d'eau-chaude…
- ventilation mécanique contrôlée.

Les travaux doivent correspondre aux préconisations de l'expert mandaté par la CCMA. Ils devront être réalisés par des professionnels disposant d'une qualification énergétique reconnue (RGE).

Modalités d'accompagnement

Un accompagnement technique

Le particulier bénéficiera d'un appui technique gratuit par un auditeur mandaté par la CCMA. Celui-ci aura en charge la réalisation d'une estimation de l'état énergétique du logement. Avant les travaux, il validera la cohérence entre les travaux préconisés et les devis des entreprises. Il se chargera des visites de chantier éventuelles pour suivre la bonne mise en œuvre des matériaux et des produits associés sur le chantier.

Cet auditeur ne se substitue en aucun cas à l'équipe de maîtrise d'œuvre et ne saurait remplacer une mission d'assistance confiée à un prestataire extérieur.

Un accompagnement financier

Le foyer bénéficie d'une aide à hauteur de 30% du montant total des travaux, dans la limite d'un plafond de **7 500 €.**

Pour un logement vacant depuis au moins deux ans, une **prime supplémentaire de 500€** est attribuée.
Lorsque la rénovation est faite avec des **matériaux biosourcés**[1], l'**aide est majorée de 5 %**.

L'aide financière est accordée si le montant engagé pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique est d'un minimum de 7 500 € TTC.

[1] Liste des matériaux biosourcés : paille, laine de mouton, chénevotte de chanvre, ouate de cellulose, liège en vrac, liège expansé, filasse de chanvre, brique de chanvre, fibre de bois, laine de bois, gypse et ouate et lin, laine de lin, laine de coton recyclé

Le dispositif s'arrêtera quand les crédits auront été consommés.

Les travaux ne devront pas avoir été engagés avant l'autorisation accordée par la Communauté de communes du Mont des Avaloirs. Aucune demande de complément ne pourra être prise en compte après finalisation de l'instruction.

Les aides complémentaires

Cette aide peut être cumulée avec d'autres subventions, notamment les aides d'Etat : l'eco prêt à taux zéro – le crédit d'impôt pour la transition énergétique http://www.renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres

Il appartient au demandeur de réaliser les démarches adéquates.

PROCÉDURE À SUIVRE

Etape 1

Le demandeur complète un 1er formulaire de demande pour l'attribution de l'aide à la rénovation (document p.5).
Celui-ci doit être déposé ou envoyé à l'adresse suivante :
Service TEPCV, Communauté de communes du Mont des Avaloirs
1 rue de la Corniche de Pail – Pré en Pail – 53140 Pré en Pail – Saint Samson
La CCMA vérifie la recevabilité de la demande. Elle adresse une réponse d'acceptation ou de refus.

Etape 2

Après acceptation de la demande, le demandeur prend rendez-vous avec l'auditeur énergie (qui est mandaté par la CCMA) pour une visite à domicile. L'objet de la visite est de faire une estimation de l'état énergétique du logement et d'orienter le demandeur dans ses choix de travaux.

Etape 3

Le demandeur constitue le dossier de demande de subvention, avec l'accompagnement de l'auditeur énergie.
Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :
- la demande de subvention
- un relevé d'identité bancaire
- une copie du ou des devis

Pour les travaux d'énergie (isolation, ventilation, chauffe-eau, chauffage), le professionnel doit faire apparaître le prix de l'équipement, le prix de la pose de l'équipement, les critères techniques requis pour le crédit d'impôt.
Pour les travaux de menuiseries extérieures, d'isolation extérieure, de panneaux solaires, une copie de l'accord de la déclaration préalable de travaux.
- l'attestation de l'auditeur énergie mandaté par la CCMA

Etape 4

La commission d'attribution des aides de la CCMA examine le dossier de demande de subvention et juge de sa recevabilité. Elle adresse un courrier de notification d'attribution ou de refus de la subvention au demandeur.
Les travaux devront être engagés dans un délai maximum de trois mois après réception du courrier de notification.

Etape 5

Après réalisation des travaux, le demandeur dépose ou envoie à la CCMA les copies des factures acquittées. Le conseiller énergie effectue une visite pour vérifier la réalisation des travaux. Il établit un rapport de fin de chantier. Au vu de l'exécution conforme des travaux, le paiement de la subvention est effectué par virement bancaire.

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour permettre à la Communauté de communes du Mont des Avaloirs d'évaluer la recevabilité de votre projet de rénovation, veuillez remplir le présent formulaire. Cela correspond à l'étape 1 de la procédure.

SITUATION DU DEMANDEUR

Identité du demandeur

Nom :……

Prénom :……

Adresse : …….

Tel : …… Tel portable : …….

E mail : …….

Situation par rapport au logement

Propriétaire occupant
Propriétaire bailleur

Revenu fiscal de référence du foyer

Si vous avez plusieurs feuilles d'imposition dans un même foyer (cas des personnes vivant en concubinage, non mariées, non pacsées), additionnez les sommes des revenus fiscaux de l'ensemble des personnes imposables occupant le logement.

Montant du revenu fiscal de référence : …….

Joindre une copie de la dernière feuille d'imposition du ménage

INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Nombre de personnes habitant habituellement le logement : ……

Nombre de pièces principales : ……

Surface à chauffer (m^2) : ……

Année d'achèvement du logement : ……

Avez-vous les plans de la maison ?
□ Oui □ Non

Si oui, pouvez-vous nous transmettre les plans ?

Le logement est-il vacant depuis plus de 2 ans ?
□ Oui □ Non

Le logement a-t-il déjà fait l'objet d'une rénovation énergétique ?
□ Oui □ Non

Si la réponse est oui, veuillez indiquer la nature des travaux réalisés et la date de réalisation :

……

……

……

……

Le mode de chauffage actuel et votre consommation annuelle (possibilité de combinaison):

Fioul		Litres/an
Électricité		kWh/an
Gaz de ville		kWh/an
Gaz propane		Tonne(s) /an
Bois granulés		Kg /an
Bois bûche		Stère(s) /an

Le coût de votre consommation annuelle de chauffage :

Fioul		€ / an
Électricité		€ / an
Gaz de ville		€ / an
Gaz propane		€ / an
Bois granulés		€ / an
Bois bûche		€ / an

DESCRIPTION DU PROJET DE RENOVATION

Type de travaux envisagés :

isolation de la toiture ou des combles,

……

……

isolation des sous-sols,

……

……

isolation des murs donnant sur l'extérieur (par l'intérieur)

……

……

isolation thermique par l'extérieur

……

……

menuiseries extérieures

……

……

ventilation

……

……

chauffe-eau solaire

……

……

chauffage solaire

……

……

équipement bois : chaudière, poêles de masse, autre poêle

……

……

pompe à chaleur géothermique

……

……

REMARQUES

……

……

……

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT

Ce dossier est à constituer quand votre projet de rénovation est affiné et que vous détenez les devis des entreprises, à la suite de la visite du conseiller énergie dans votre logement et de ses préconisations de travaux. Cela correspond à l'étape 4 de la procédure.

Vous recevrez, en réponse, un courrier de notification d'attribution ou de refus de la subvention, suite à l'examen du dossier par une commission d'attribution.

Le dossier de demande de subvention doit comprendre les pièces suivantes :

- la présente demande de subvention, remplie, datée et signée
- un relevé d'identité bancaire
- une copie du ou des devis

Pour les travaux d'énergie (isolation, ventilation, chauffe-eau, chauffage), le professionnel doit faire apparaître le prix de l'équipement, le prix de la pose de l'équipement, les critères techniques requis pour le crédit d'impôt.

Pour les travaux de menuiseries extérieures, d'isolation extérieure, de panneaux solaires, une copie de l'accord de la déclaration préalable de travaux, si ce document est requis.

- l'attestation du conseiller énergie mandaté par la CCMA

Identité du demandeur

Nom :……

Prénom :……

Adresse : ……

Tel : …… Tel portable : ……

E mail : ……

Descriptif technique du projet de rénovation

Isolation des combles	Surface de toiture à isoler :……. Résistance thermique (en m^2.K/W) : ……..
Isolation des murs ou planchers	Surface de murs ou planchers à isoler : …… Résistance thermique (en m^2.K/W) : ……..
Menuiseries extérieures	Portes, fenêtres, portes-fenêtres : …….. Matériau (bois, alu, PVC, autre précisez) :……
Ventilation	Simple flux hygroréblable A ou B Double flux – Rendement : …….. %
Chauffage solaire	Référence : ……
Équipements bois	Chaudière, poêle de masse, inserts, autres poêles : …… Norme de l'équipement : ……
Pompe à chaleur géothermique eau/eau	COP : ……
Pompe à chaleur géothermique eau/air	COP : ……
Appareil de régulation de chauffage	Référence de l'équipement : ……
Chauffe-eau solaire	Référence de l'équipement : …… Surface de panneaux solaires (en m^2) : ……..

Autres travaux :

……

……

Descriptif financier

Veuillez détailler le budget envisagé pour les travaux de rénovation énergétique.
Une copie des devis de travaux doit être jointe au dossier.

Liste des devis qui sont joints au dossier (précisez, pour chaque devis le montant HT)

……

……

……

Budget global envisagé (en € HT) : …….

Déclaration sur l'honneur

Je sollicite une aide auprès de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs (CCMA), pour la réalisation du projet de rénovation énergétique présenté ci-dessus.

Dans ce cadre, je m'engage à :
- attendre la notification d'acceptation de la CCMA avant d'engager les travaux
- respecter le projet décrit ci-dessus
- réaliser les travaux dans un délai de trois mois après la notification d'acceptation
- recevoir la visite de l'expert mandaté pour vérifier la réalisation des travaux et lui permettre d'établir un rapport de fin de chantier

L'aide n'étant versée qu'après acquittement des factures, j'assure le préfinancement des travaux.

Fait à …… , le …….

Signature